



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants d'éducation

Question écrite n° 26720

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de postes d'assistants pédagogiques dans l'éducation nationale. En effet, la création d'emplois d'avenir professeurs (EAP) a entraîné la suppression de postes d'assistants pédagogiques, pourtant destinés à l'aide au devoir ou à la préparation au diplôme du brevet. Par exemple, dans l'académie d'Amiens, la suppression de 222 postes d'assistants pédagogiques a été annoncée, ciblant particulièrement les établissements scolaires membres du dispositif Éclair, là où le besoin d'aide et d'accompagnement aux élèves en grande difficulté est le plus nécessaire. Il souhaite savoir comment le Gouvernement entend accompagner les assistants pédagogiques dont les postes sont supprimés, tout en garantissant l'exercice des missions qui leur étaient confiées.

Texte de la réponse

Les assistants d'éducation sont essentiels au bon fonctionnement des établissements. Ils apportent un soutien indispensable à l'équipe éducative pour l'encadrement et la surveillance des élèves, pour l'assistance pédagogique dans les établissements de l'éducation prioritaire et pour l'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des élèves en situation de handicap, y compris en dehors du temps scolaire. À la rentrée 2012, 2 000 assistants d'éducation et 500 assistants de prévention et de sécurité sont venus renforcer la présence d'adultes dans les établissements. Dès la rentrée, les académies bénéficient de l'apport de 6 000 nouveaux emplois d'avenir professeurs qui s'ajouteront aux 4 000 créés en janvier dernier, du renouvellement de 12 000 contrats aidés et de la création, à la rentrée 2013, de 30 000 nouveaux contrats aidés. L'ensemble de ces moyens nouveaux permettra de renforcer très significativement la présence d'adultes dans le domaine de la vie scolaire et de l'aide pédagogique aux élèves.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26720

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5220

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9684